

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 221 - Convention n°21-EF-2024-92063 entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote 2024 de l'enquête Familles 2025.

Le Maire rappelle que, depuis 1954 l'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur les familles adossées au recensement de la population. La dernière édition a eu lieu en 2011 et la prochaine aura lieu en 2025. Ces enquêtes sont d'une grande importance car elles complètent les informations issues du recensement au niveau régional.

L'enquête prévue en 2025 aura pour objectif d'actualiser les informations recueillies de 2011, tout en abordant des nouveaux thèmes comme les solidarités familiales ou encore les transmissions des langues parlées.

Afin de préparer cette opération d'envergure nationale, une enquête pilote sera réalisée en 2024 sur le territoire national avec la participation d'une centaine de communes. Cette enquête a pour mission de valider le protocole de collecte prévu pour la prochaine enquête. C'est en ce sens que la Commune de Rueil-Malmaison a été sélectionnée pour tester le protocole retenu, sur son territoire.

Le Maire précise que pour tenir compte du travail demandé aux communes sélectionnées dans le cadre du pilote de l'enquête Familles 2024, une dotation forfaitaire sera attribuée à la commune de Rueil-Malmaison.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'Insee, définissant les modalités d'organisation de l'enquête pilote 2024 en vue de l'enquête Familles 2025.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'article 37 du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population qui prévoit le cadre d'enquêtes associées au recensement ;

Vu l'article 30 (paragraphe VI bis) du décret n°2015-1678 qui prévoit une dotation forfaitaire complémentaire pour les communes ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote 2024 de l'enquête Familles 2025.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023
N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146614-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023